

25/05/77

H

MISE EN LIBERTE DE TROIS MILIT

PARIS, 25 MAI (AFP)

LES TROIS MILITANTS DU GARI (GROUPE D'ACTION REVOLUTIONNAIRE INTERNATIONALISTE), FAISANT L'OBJET DE POURSUITES DEPUIS L'AUTOMNE 1974 A LA SUITE D'UNE SERIE D'ATTENTATS COMMIS EN FRANCE, LE PLUS SOUVENT DANS LE SUD-OUEST, ET EN BELGIQUE AU COURS DU PRINTEMPS ET DE L'ETE 1974, VONT QUITTER LEUR PRISON CE SOIR.

APRES AVOIR ENTENDU LES PLAIDOIRIES DE MES MICHEL BLUM ET DANIEL JACOBY, DU BARREAU DE PARIS, ET ME ETELIN DU BARREAU DE TOULOUSE, LA CHAMBRE D'ACCUSATION DE LA COUR D'APPEL DE PARIS, PRESIDEE PAR M. BLASER, A EN EFFET RENDU MERCREDI UN ARRET INFIRMAND L'ORDONNANCE PAR LAQUELLE M. CHAVANAC, PREMIER JUGE D'INSTRUCTION, AVAIT REFUSE DE LEUR ACCORDER LA LIBERTE.

MAIS LES TROIS BENEFICIAIRES DE CET ARRET, MICHEL CAMILLERI, 23 ANS, MARIO INES TORRES, 21 ANS (DETENUS TOUS DEUX DEPUIS LE 20 SEPTEMBRE 1974) ET JEAN-MARC ROUILLAN, 23 ANS, DETENU DEPUIS LE 9 DECEMBRE 1974, SONT SOUMIS A UN CONTROLE JUDICIAIRE TRES STRICT. DEVANT RESIDER A TOULOUSE, AU DOMICILE RESPECTIF DE LEURS PARENTS, ILS DEVRONT POINTER REGULIEREMENT AU COMMISSARIAT CENTRAL DE CETTE VILLE ET NE POURRONT PAS SORTIR DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE.

A SUIVRE.....

AFP/HI 23.19 +++++

23.19 +++++

## Après la libération des militants toulousains du G.A.R.I. dissolution du comité d'information

Ainsi que nous l'avons relaté dans nos éditions de jeudi, les trois militants du G.a.r.i. (Groupe d'action révolutionnaire internationaliste) faisant l'objet de poursuites depuis l'automne 1974, à la suite d'une série d'attentats commis en France, le plus souvent dans le Sud-Ouest et en Belgique, au cours du printemps et de l'été 1974, ont quitté la prison de la Santé dans la nuit de mercredi à jeudi.

Les trois bénéficiaires de cette levée d'écrou sont soumis à un contrôle judiciaire très strict. Devant résider à Toulouse, au domicile respectif de leurs parents, ils devront pointer régulièrement au commissariat central et ne pourront pas sortir du département de la Haute-Garonne.

Le comité d'information sur les détenus des ex-G.a.r.i. dont le siège est à Toulouse, se félicite, dans un communiqué, de cette décision de justice. Cependant il dénonce les conditions restrictives dont le jugement est assorti et continue à exiger l'amnistie totale pour tous les inculpés.

En outre, le comité s'auto-dissout et se constitue en « Collectif de solidarité aux révolutionnaires détenus ».

28/05/77

## Les militants des GARI en liberté. 27/05/77

Infirmant l'ordonnance rendue par M. Chavanac, premier juge d'instruction à Paris, la chambre d'accusation, présidée par M. Blaser, a fait droit, le 25 mai, aux demandes présentées par M<sup>rs</sup> Michel Blum et Jacoby, du barreau de Paris, et M<sup>e</sup> Etelin, du barreau de Toulouse, en accordant la liberté aux trois militants des groupes d'action révolutionnaire internationalistes (GARI) encore détenus : MM. Michel Camilleri, vingt-trois ans, et Mario Ines Torres, vingt et un ans (écroués le 20 septembre 1974), et M. Jean-Marc Rouillan, vingt-trois ans (incarcéré depuis le 9 décembre 1974). Placés sous contrôle judiciaire, les trois inculpés sont astreints à résider au domicile de leurs parents respectifs, à Toulouse, et à ne pas quitter le département de la Haute-Garonne.

Le dossier relatif à des attentats commis en 1974 dans le Sud-Ouest de la France et en Belgique avait d'abord été confié à la Cour de sûreté de l'Etat. Mais cette juridiction s'en est dessaisie en mars 1976, en considérant que les faits n'étaient pas en relation avec une entreprise consistant ou tendant à substituer une autorité illégale à l'autorité de l'Etat français.

Le Monde